

Conseil Municipal du 10 septembre 2020

Appel de l'ensemble des conseillers,

- DCM 2020/60 : déclaration du huis clos du fait des consignes liés à l'épidémie du covid 19.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.

- DCM 2020/61 : Nomination du délégué de la commune au PNR de Millevaches

Pierre Hozelle qui était élu délégué de la commune auprès du Parc Naturel Régional a été élu délégué intercommunal au PNR, il ne peut pas être à la fois délégué communal et intercommunal. Catherine Moulin est seule candidate au poste de déléguée communal, elle est élue.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.

- DCM 2020/62 : Nomination du délégué de la commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Creuse Grand Sud

Alain Détole est seul candidat, il est élu.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.

- DCM 2020/63 : Tarif de location pour évènement privé de la salle du conseil municipal

Après rappel des conditions et tarifs de location de la salle d'activités proche de la salle des fêtes d'une surface comparable, il est décidé que la salle du conseil peut occasionnellement être loué après signature d'une convention. Convention qui reste à établir avec comme points, l'assurance, le nettoyage, le matériel existant et mis à disposition, comment on gère les dégradations éventuelles, les horaires...

Le montant de la location de la salle avec les sanitaires attenants est fixé à 40 euros pour une journée.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.

Informations diverses :

Remboursement de frais de garde des élus pour les réunions

Présentation des conditions d'application de la compensation par l'état prévu dans la loi « Engagement et Proximité » du remboursement des frais de garde (enfants, handicapés personnes âgées) des élus pour les réunions obligatoires. Une délibération fixant les conditions et moyens de contrôle de cette prise en charge doit être prise par le conseil au préalable. Ce dispositif peut intéresser certains membres du conseil mais nécessite le recours à un, une, personne dont c'est la profession. La prise de cette délibération est repoussée afin de mieux s'informer.

Lagunage :

Pour l'entretien du lagunage, ensemble de bassins permettant l'épuration des eaux usées du bourg, Thomas Flour demande si nous pourrions faire l'achat d'un bateau qui permettrait d'enlever les lentilles qui colonisent le plus grand bassin. Une étude doit être faite pour préciser le type d'embarcation possible et les questions à se poser : conditions réglementaires d'usage par le personnel, sécurité, stockage, coût, possibilité de location, etc.

Rencontre élus et agents :

La rencontre élus et agents prévue le 16 septembre de 16h à 17h30 ne pourra pas avoir lieu, le conseil propose une nouvelle date le mercredi 30 septembre à partir de 16h00.